

La constitution

Les députés peuvent-ils me dire s'ils ont entendu au cours des cinq dernières semaines un orateur parler de ces choses-là. Je prétends que non.

Ce dont il est question aujourd'hui, c'est d'une charte des droits qui doit être la panacée pour surmonter toutes les difficultés auxquelles cette nation a dû faire face depuis la Confédération. Nous ne parlons plus de l'impuissance du Sénat à remplir le rôle crucial qui lui avait été dévolu par les Pères de la Confédération, celui de représenter les minorités et de les protéger contre la tyrannie de la majorité inhérente au processus de démocratie directe comme celui en vigueur à la Chambre des communes. Les sénateurs devaient être la voix des régions et les représenter d'une façon différente des députés. En outre, le Sénat devait agir en qualité de conciliateur entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux en cas d'impasse sur certaines questions. Le Sénat n'a jamais joué ce rôle et nous nous retrouvons aujourd'hui avec ces problèmes parce qu'il n'y a pas vraiment de porte-parole qui puisse exprimer les préoccupations légitimes des régions.

Nous avons parlé de la réforme électorale. Pourquoi? De toute évidence, nous en avons parlé parce qu'il n'est tout simplement pas normal qu'un gouvernement ne soit pas représenté dans la moitié du pays. Dans les quatre provinces de l'Ouest, le gouvernement ne compte que deux ministériels, qui représentent chacun une province. Ce n'est pas une situation saine.

Il y a certainement moyen de trouver un système électoral qui permettrait aux différentes régions d'être représentées comme il se doit à la Chambre en fonction du nombre de voix qu'elles ont données au gouvernement ou à un des principaux partis. Il n'est pas bon que l'opposition officielle ne soit pas représentée dans une province qui regroupe plus de 25 p. 100 de la population. Voilà pourquoi nous avons parlé de la réforme électorale et pourquoi nous avons fait des promesses aux Québécois durant la campagne référendaire.

Nous avons parlé de réforme et d'égalité en ce qui concerne les organismes de réglementation. Nous avons affirmé qu'il était injuste que les juges de la Cour suprême viennent majoritairement de certaines régions du pays alors que d'autres régions sont pratiquement ignorées. Nous avons parlé de la refonte du Règlement de la Chambre des communes. Le débat actuel ne porte plus sur ces questions. Nous avons maintenant trouvé une autre solution aux problèmes du Canada. Cette solution a été qualifiée de «société nouvelle» par notre premier ministre, il y a déjà un certain temps. Nous ne nous préoccupons plus des questions sérieuses que j'ai citées. Par le biais d'une charte des droits, nous apportons maintenant des changements fondamentaux, un nouveau contrat social qui modifiera en profondeur les relations entre l'individu et l'État.

Les problèmes que le premier ministre cherche à régler avec sa charte des droits ne sont pas nouveaux. Les tensions et les crises que nous essayons de surmonter ne sont pas nouvelles non plus. Il nous a fallu y faire face depuis le début de la Confédération. Pour une nation, 113 ans c'est court. La lecture de notre histoire est fascinante. Il est fascinant d'apprendre que le Canada vit sous la menace de la désintégration depuis la Confédération. Par exemple, en 1868, un an après la signature du Pacte confédératif, l'un des quatre partenaires, la province

du Nouveau-Brunswick, a tenu un référendum et voté en faveur de la séparation. Elle n'était pas satisfaite des conditions de l'accord intervenu. Ma province, la Colombie-Britannique, s'est jointe à la Confédération en 1871. Contrairement à d'autres régions qui se sont jointes à la Confédération plus tard, il ne s'agissait pas d'un territoire sans organisation aucune. Tout comme Terre-Neuve lors de son adhésion, c'était une colonie de la Couronne. Comme la plupart d'entre nous à l'heure actuelle, tous nos chefs politiques avaient jugé que les intérêts de la Colombie-Britannique seraient beaucoup mieux servis par le concept élargi de confédération globale dont parlait le premier ministre de l'époque. Même alors, il y avait des tensions. Nous savons tous que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas autant insisté que celui des autres provinces sur le fait que la Colombie-Britannique n'adhérerait à la Confédération que si elle était représentée comme il se devait au Sénat. Nous sommes entrés dans la Confédération après avoir obtenu la promesse qu'un chemin de fer serait construit d'un océan à l'autre jusqu'à Victoria.

● (2140)

Peu de gens savent aujourd'hui que le gouvernement libéral qui a suivi celui de sir John A. Macdonald a essayé de revenir sur cette promesse de construire un chemin de fer jusqu'en Colombie-Britannique. En fait, on avait offert à la Colombie-Britannique de racheter cette promesse pour la somme de \$750,000. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a rejeté cette offre et a insisté pour que les conditions qui l'avaient amenée à adhérer à la Confédération soient remplies.

Des menaces de sécession se faisaient sentir même à cette époque. La Colombie-Britannique était en proie à l'inquiétude. Nous avions le sentiment qu'on nous avait roulés et que le Canada central ne tenait pas sérieusement à faire de nous des associés à part égale dans la Confédération. L'agitation dans l'Ouest était à ce point sérieuse que lord Dufferin fut envoyé en Colombie-Britannique pour apaiser les tensions et régler certains des conflits qui s'y étaient produits. Il écrivit ce qui suit au premier ministre:

En ce moment, la Colombie-Britannique est obsédée par un sentiment frénétique—quelque déraisonnable qu'il soit—de préjudice et d'injustice.

Ce sentiment frénétique d'injustice existe encore au Canada de nos jours. Il existe dans l'Ouest et il est exacerbé par l'attitude colonialiste que le centre du Canada a manifestée à l'endroit de l'Ouest au fil des années. Les consommateurs du centre ont joui d'un traitement de faveur. Ils ont été protégés par des tarifs de transport préférentiels contre le coût élevé du commerce avec l'Ouest. Un traitement de faveur a également été accordé aux entreprises canadiennes du centre. Elles furent protégées du coût élevé des transports vers l'Ouest par des restrictions tarifaires et commerciales.

La dissension dans l'ouest du Canada avait pris une telle ampleur à cette époque qu'un de ceux qui prirent la tête de la campagne en faveur de l'entrée dans la Confédération, Amor De Cosmos, déclara par la suite lorsqu'il siégeait à la Chambre, qu'il avait entendu, comme cela se produit maintenant, sa province être accusée de cupidité et faire l'objet de nombreuses insultes. Ce même homme déclara ce qui suit le 13 février 1879, et n'importe qui peut aller à la bibliothèque et chercher cette citation à la page 1079 du *hansard* de ce jour-là: